

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Genevieve Lampron

<https://www.cadre21.org/membres/1c65206cf93af966f03c9ab5>

Date d'obtention : 2020-10-14 14:54:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, je commence par rencontrer l'auteur du signalement et la jeune victime (séparément) dans un climat rassurant et accueillant. Ensuite, je vais évaluer l'incident à l'aide de la grille pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation. Bien évidemment, je prendrai soin de poser les questions sans porter de jugement. Ensuite, je vais vérifier l'information auprès d'autres jeunes, s'il y en a d'impliqués. Si c'est le cas, je vais les rencontrer un à un et demander de ne pas parler de l'incident à d'autres afin de faire valoir l'importance de la vie privée de la jeune victime. Par après, si je juge que la situation semble être un acte malveillant, je vais contacter les policiers et ne pas rencontrer l'instigateur pour faire la grille. Toutefois, afin de diminuer la propagation, je vais le rencontrer pour l'informer de la démarche en cours et saisir son cellulaire et le remettre aux policiers. S'il s'agit d'un acte impulsif, je vais remplir la grille aussi avec l'instigateur et prendre son cellulaire et ensuite, appeler les policiers qui assureront la suite de la procédure. Je devrai également informer ma direction afin de mettre en place les mesures et sanctions prévues par notre code de vie et nous devons informer les parents des jeunes rencontrés.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Première des choses, elles m'ont permis de démêler les différentes situations qui peuvent se présenter à moi. Elle m'ont permis aussi de bien voir les différentes étapes à mettre en place et les interventions à faire dans une situation où il y a collaboration ou non. Aussi, j'ai pu voir des exemples de situations qui ne font pas référence à l'utilisation de la trousse. Par exemple, si les jeunes confirment que la photo n'est pas une photo à caractère pornographique (s'assurer de la non propagation et se référer au code vie), ou si c'est un parent qui vient me voir sans savoir s'il y a des répercussions au niveau scolaire pour son enfant (référer directement au service de police). Bref, l'utilisation de la trousse se fait dans des circonstances bien précises.

Je retiens également toute l'importance de la collaboration et du respect du rôle de chaque partenaire. Je retiens également que cette trousse favorisera sûrement un climat de confiance pour les jeunes et qu'avec le temps, nous aurons sans doute davantage de confidences en lien avec le partage de photos.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Personnellement, je suis à l'aise d'intervenir dans ce genre de situation. Bien évidemment, le moment des questions en lien avec la nature des gestes posés et des images partagées sera plus délicat. C'est important d'être rassurant pour la personne afin que celle-ci se sente en confiance et nous donne l'information la plus juste possible. Je crois que notre rôle d'intervenant peut être facilitant à cet égard puisque nous sommes une figure souvent connue des élèves. D'ailleurs, j'oserais ajouter que c'est important que la personne qui passe la trousse soit à l'aise avec le sujet sinon, notre malaise se fera sentir et cela risque de freiner les jeunes.

De plus, un autre moment plus délicat pour moi serait d'informer les parents. Souvent, ils sont sous le choc d'apprendre ce genre de nouvelles. Ils ont souvent l'impression que leurs enfants ne feront jamais une chose pareil. Toutefois, malgré le fait que je trouve cette intervention délicate, je suis à l'aise de la faire si je dois la faire.

Pour être honnête, je ne sais plus trop quoi écrire à cette question. La sexualité est un sujet que j'ai l'habitude de discuter avec les jeunes et je vais être à l'aise d'utiliser la trousse sexto et de collaborer avec les différents partenaires afin de bien guider et soutenir les jeunes impliqués.

Je vous remercie pour cette trousse.